

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 22 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 OCTOBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjointe - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Valériane ALEXANDRE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES  
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENT : MISE A JOUR**

L'article L.2311-3 du C.G.C.T autorise les communes à utiliser la procédure des autorisations de programme (A.P) et des crédits de paiements (C.P) ainsi que des autorisations d'engagement (A.E). Le recours à ces procédures a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluri-annuelles ; elle permet aussi d'engager les marchés dont la réalisation dépasse l'année civile.

Suite au vote de la nouvelle décision modificative du mois d'octobre 2015, il convient d'ajuster certaines autorisations de programme.

Le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiements modifiés figurent dans le tableau ci-annexé.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal  
DAGES, Mme France POUDENX ayant donné procuration à M. Pascal DAGES, M. Eric  
DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, Mrs  
Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Mme Marie-Constance BERTHELON**

APPROUVE le nouveau montant des autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiements, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151022-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 26 Octobre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».